

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA MILLE NEUVIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 2 mars 2006, à 15 h 20

Présidence: M. PARK In-kook (République de Corée)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare ouverte la 1009^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

La Conférence va poursuivre son débat sur le désarmement nucléaire. J'ai sur ma liste des orateurs pour la présente séance plénière: Cuba, le Royaume-Uni, le Chili et la Suède.

Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba, M. Oscar León González.

M. GONZÁLEZ (Cuba) (traduit de l'espagnol): Monsieur le Président, comme c'est la première fois que je prends la parole au nom de ma délégation sous votre présidence, je vous félicite pour votre accession à cette fonction. Je profite aussi de l'occasion pour adresser mes félicitations et mes remerciements à votre prédécesseur, l'Ambassadeur de la Pologne.

Je voudrais tout d'abord souligner que Cuba, en tant que membre du Groupe des 21, appuie ce que l'Ambassadeur de l'Iraq a dit le mardi 28 février 2006 dans la déclaration qu'il a faite au nom de ce Groupe. Je voudrais aussi rappeler que, dans la déclaration qu'il a faite ici le 9 février 2006, l'Ambassadeur de Cuba, M. Juan Antonio Palacios, a réaffirmé les positions de Cuba sur les quatre points principaux examinés à la Conférence, à savoir le désarmement nucléaire, le Traité sur les matières fissiles, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et les garanties de sécurité négatives.

Je voudrais maintenant faire quelques observations sur divers éléments et informations qui ont été présentés lors de notre débat thématique. L'accent a beaucoup été mis sur le fait que le nombre d'armes nucléaires avait diminué et des chiffres ont été cités comme pour démontrer que les progrès étaient suffisants en la matière et que tout allait bien. Il est ahurissant que certains pays se satisfassent de l'existence de milliers d'armes nucléaires et présentent ces données comme des résultats positifs.

Deux bombes nucléaires lancées par les États-Unis d'Amérique sur les villes japonaises de Hiroshima et Nagasaki, d'une puissance proche de 21 kilotonnes, ont fait entre 400 000 et 500 000 victimes, dont entre 200 000 et 250 000 morts, soit presque 100 fois le nombre de personnes mortes dans les horribles attentats terroristes commis le 11 septembre à New York et plus de 1 000 fois le nombre de personnes qui ont péri à Madrid dans des attentats terroristes similaires.

Cependant, ce calcul est fondé sur la puissance des bombes nucléaires du type employé en 1945 et maintenant obsolètes. Comme on le sait, les armes nucléaires actuelles sont des centaines de fois plus puissantes. Si l'on employait aujourd'hui deux bombes nucléaires modernes, le nombre de victimes se chiffrerait en millions. Si les victimes d'Hiroshima et de Nagasaki étaient d'à peu près 400 000, deux bombes nucléaires actuelles pourraient faire 40 millions de victimes, soit plus de la moitié de la population de la France, presque quatre fois la population de Cuba ou trois fois la population des Pays-Bas, pour ne citer que quelques exemples. Je rappelle que nous parlons du nombre de victimes que pourraient faire deux bombes nucléaires seulement. Or, il y a actuellement des milliers d'armes nucléaires avec une telle capacité de semer la mort et la destruction.

Par conséquent, se féliciter de ce que l'on a réduit à quelques milliers d'unités le nombre d'armes nucléaires équivaut, pour ne pas dire plus, à faire une blague de mauvais goût. Tant qu'il

(M. González, Cuba)

restera ne serait-ce qu'une seule de ces armes meurtrières, des millions de personnes seront potentiellement menacées. Le seul moyen de supprimer ce danger consiste à éliminer ces armes. C'est pourquoi Cuba préconise que des négociations soient lancées immédiatement au sein de la Conférence du désarmement pour éliminer toutes les armes nucléaires et aimerait qu'elles débouchent sur l'adoption d'un traité international visant cet objectif. Je pense donc qu'il existe des raisons suffisantes de lancer rapidement des efforts en ce sens.

Dans quelques jours, les États parties à la Convention sur certaines armes classiques continueront à chercher des solutions pour répondre aux préoccupations humanitaires concernant les armements régis par ce traité international. On évoque ici, à juste titre, la nécessité de renforcer l'application du droit international humanitaire pour mettre fin aux souffrances de milliers de victimes de l'emploi de diverses armes classiques. Cependant, aucune de ces armes classiques n'a un pouvoir aussi destructeur que les armes nucléaires modernes. La Conférence du désarmement a d'autant plus de raisons de chercher une solution définitive au problème des armes nucléaires.

Les propositions concrètes n'ont pas manqué pour établir un programme de travail de la Conférence du désarmement, depuis l'initiative du Groupe des 21 jusqu'aux propositions telles que celle des cinq Ambassadeurs, publiée sous la cote CD/1693/Rev.1 et établie avec la participation de représentants des divers groupes. Cette dernière proposition a justement réussi à susciter le consensus de l'immense majorité des membres de la Conférence. Elle n'est pas parfaite et reste en deçà de nos attentes sur certains aspects, mais Cuba a cependant décidé d'appuyer la position du Groupe des 21 et de se joindre au consensus dans ce domaine. Nous avons voulu faire preuve de souplesse de manière à répondre à toutes les préoccupations des membres de la Conférence du désarmement et à sortir cet organe de l'impasse dans laquelle il se trouve depuis plus de huit ans.

Cependant, nous observons avec surprise, qu'un nombre restreint de membres de la Conférence s'oppose à l'initiative des cinq Ambassadeurs et rejette le mandat qui y est proposé dans le domaine du désarmement nucléaire, c'est-à-dire la création d'un comité spécial chargé d'examiner cette question. Ce comité échangerait des informations et des vues sur les mesures pragmatiques qui permettraient de faire des efforts progressifs et systématiques pour atteindre cet objectif et examinerait en même temps les approches possibles pour mener ses futurs travaux à caractère multilatéral.

Certaines puissances nucléaires se disent attachées à l'élimination totale des armes nucléaires, mais ne veulent pas aborder la question et encore moins la négocier dans le cadre de la Conférence. Un comité spécial comme celui qui est proposé par les cinq Ambassadeurs servirait de cadre pour déterminer les mesures que l'on pourrait prendre pour lancer des négociations par étapes et pour établir une feuille de route conduisant vers l'objectif final que constitue l'élimination totale des armes nucléaires. On créerait des conditions favorables au dynamisme et au progrès et l'on contribuerait ainsi à renforcer la confiance mutuelle si nécessaire pour entreprendre une quelconque négociation. Nous sommes convaincus que cela aiderait à appliquer les propositions qui ont déjà été soumises et celles qui pourraient être présentées par la suite conformément à l'ordre du jour de la Conférence. Ce serait en outre

(M. González, Cuba)

un levier pour contrecarrer toute tentative de violer les normes et réglementations internationales pertinentes en matière de désarmement et de non-prolifération dans le domaine nucléaire.

Il nous semble réellement contradictoire de se dire attachés à l'élimination totale des armes nucléaires et de rejeter en même temps les échanges d'idées et la recherche collective de mesures pour atteindre l'objectif visé. Des positions fondées sur de telles conceptions ne sont pas crédibles. Il convient d'ajouter que l'on perfectionne les armes nucléaires existantes et que l'on adopte des doctrines militaires faisant une plus large place à l'emploi de ce type d'armement, y compris à des fins préventives.

Nous aimerions savoir quelles sont réellement les raisons pour lesquelles certaines puissances nucléaires rejettent la proposition des cinq Ambassadeurs, au risque de tomber dans les contradictions susmentionnées. Nous estimons que ceux qui sont véritablement attachés au désarmement nucléaire ne devraient pas craindre d'aborder la question, quels que soient le cadre et les circonstances, surtout si cela aiderait à renforcer le multilatéralisme ainsi que la paix et la sécurité internationales.

Nous espérons que cette situation anormale pourra être redressée au plus vite pour que la Conférence puisse adopter un programme de travail et reprendre ses activités.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de Cuba, M. González de sa déclaration et de ses mots aimables adressés à la présidence. Je donne maintenant la parole à la représentante du Royaume-Uni M^{me} Paterson.

M^{me} PATERSON (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (traduit de l'anglais): Notre instance a obtenu des résultats importants par le passé et nous devons maintenant l'utiliser avec détermination si nous voulons relever les défis essentiels en matière de maîtrise des armements et de désarmement. Au cours des trois dernières séances, plusieurs délégations ont reconnu les efforts déjà faits pour progresser vers le désarmement nucléaire, mais ont appelé à une plus grande transparence de la part des États dotés d'armes nucléaires afin de renforcer la confiance et d'encourager la réalisation de progrès dans le cadre de la Conférence du désarmement.

Le Royaume-Uni se félicite de l'occasion à nouveau donnée de présenter les engagements qui ont été pris et les progrès qui ont été réalisés. Je reprends avec plaisir des arguments que nous avons avancés à la Conférence d'examen du TNP de 2005 pour illustrer ce point.

Au cours des 13 dernières années, le Royaume-Uni a beaucoup progressé dans l'exécution de ses obligations en matière de désarmement nucléaire énoncées à l'article VI du TNP. Il a notamment retiré et démantelé ses moyens nucléaires tactiques maritimes, de même que la bombe nucléaire WE177 de la Royal Air Force (RAF) et a mis fin au programme Lance de missiles nucléaires et d'artillerie nucléaire des États-Unis détenus selon le système de double clef. Par conséquent, le Royaume-Uni ne peut plus s'appuyer que sur un seul système nucléaire, le système Trident. Il est le seul État doté d'armes nucléaires à avoir agi de la sorte. Ces forces nucléaires patrouillent en état d'alerte réduite. Il n'y a à un moment donné qu'un seul sous-marin

(M^{me} Paterson, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Trident en patrouille à des fins de dissuasion et il est normalement maintenu en état d'alerte réduite. Les missiles ne visent aucun pays particulier.

Le Royaume-Uni détient moins de 200 têtes militaires opérationnelles, soit le minimum nécessaire pour assurer sa sécurité nationale. Globalement, la puissance explosive de ses armes nucléaires a été réduite de 70 % depuis la fin de la guerre froide.

Depuis 2000, le Royaume-Uni réalise un programme pour développer ses compétences en matière de vérification à l'échelle internationale de la réduction et de l'élimination des armes nucléaires, l'objectif général étant de trouver des méthodes qui pourraient être utilisées dans le cadre d'un futur régime de vérification du désarmement nucléaire. Ceci s'inscrit dans le cadre de l'engagement qu'il a pris de progresser vers l'application des prescriptions des dispositions du TNP en matière de désarmement.

Le Royaume-Uni s'attache à assurer le maximum de transparence en ce qui concerne ses stocks nucléaires et ses stocks de matières fissiles, sous réserve des exigences de sa sécurité nationale. En 1995, il a annoncé qu'il avait mis fin à la production de matières fissiles servant à fabriquer des armes nucléaires et d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Il appelle les autres États, y compris ceux qui ne sont pas parties au TNP à faire de même.

En 1998, le Royaume-Uni a été le premier État doté d'armes nucléaires à indiquer le volume total de ses stocks. Il a alors volontairement soumis à des garanties internationales toutes les matières fissiles dont il n'avait plus besoin à des fins de défense et celles-ci peuvent donc faire l'objet d'une inspection par l'AIEA. Le Royaume-Uni reste attaché à la transparence de ses stocks de matières fissiles.

Comme chacun le sait, le Royaume-Uni a à la fois signé et ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et reste fermement attaché à cet instrument. Depuis 1991, il n'a plus réalisé d'essai d'explosif nucléaire.

En septembre 2004, le Royaume-Uni a signé à New York la Déclaration ministérielle commune sur le TICE. Il s'est ainsi engagé à prendre des mesures pour faciliter le processus de signature et de ratification du TICE et s'est attaché à réaliser l'objectif que constitue l'entrée en vigueur du Traité. Il appelle instamment tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et ratifier cet instrument dans les plus brefs délais.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie la représentante du Royaume-Uni, M^{me} Paterson, pour sa déclaration. L'orateur suivant sur ma liste est l'Ambassadeur du Chili, M. Juan Martabit.

M. MARTABIT (Chili) (traduit de l'espagnol): Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter et, par votre intermédiaire, de féliciter aussi à l'avance tous les présidents de la Conférence pour l'année 2006 pour les initiatives novatrices et constructives qui auront été adoptées. Je voudrais en particulier remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur de la Pologne, M. Zdzislaw Rapacki, pour ses efforts inlassables. Je tiens aussi, Monsieur le Président, à vous assurer de l'appui sans réserve de ma délégation dans l'exercice de votre mandat, tout particulièrement en notre qualité d'ami de la présidence.

(M. Martabit, Chili)

L'adoption rapide de l'ordre du jour de la Conférence, sans discussions laborieuses, a été un premier signe positif. Les initiatives pour cette année visant à coordonner les présidences, à faire appel à des amis de la présidence et à mettre au point un calendrier pour la tenue d'un débat centré et structuré sont, sans aucun doute, encourageantes.

Nous nous félicitons de l'accent mis sur la continuité parce qu'elle peut jouer un rôle dans la réactivation de cet organe multilatéral de désarmement. Le Chili a appuyé dès le début les initiatives mentionnées précédemment et continuera assurément de le faire. À cet égard, nous ne ménagerons aucun effort susceptible de servir de base pour sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons. Nous considérons que ce processus doit conduire à l'adoption d'un programme de travail de fond bénéficiant de l'appui de tous les membres de la Conférence. La participation de notre pays dans le contexte de l'initiative des cinq Ambassadeurs s'inscrit dans le même esprit. Nous nous sommes félicités de ce que la majorité soit disposée à travailler sur cette base. Cette initiative correspond au point le plus proche du consensus que nous ayons jamais pu atteindre. C'est le fruit d'une série d'efforts et le reflet d'équilibres délicats. C'est en soi une base de négociation.

Après ces considérations générales, je voudrais mettre l'accent sur la question que nous traitons aujourd'hui; à cet égard, nous nous associons à la déclaration faite par la délégation iraquienne au nom du Groupe des 21. Mon pays considère le désarmement nucléaire comme l'un des volets d'un triptyque, à côté de la non-prolifération des armes nucléaires et des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Malheureusement, la progression sur ces trois volets ne se fait pas toujours au même rythme. Notre pays n'a pas ménagé ses efforts pour avancer vers un monde exempt d'armes nucléaires. Il a signé et ratifié tous les instruments de désarmement nucléaire et de non-prolifération nucléaire au niveau tant régional que mondial.

Nous reconnaissons le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) comme la pierre angulaire du régime multilatéral de désarmement et de non-prolifération nucléaire. Cependant, nous notons avec regret les résultats de la septième Conférence d'examen tenue l'année dernière. Rappelons que la sixième Conférence d'examen du TNP a expressément demandé à la Conférence du désarmement de commencer des négociations sur l'interdiction de produire des matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires et d'établir un organe subsidiaire pour traiter de la question nucléaire. Presque six années se sont écoulées et nous n'avons pas avancé.

Il faut aussi mentionner un autre instrument fondamental, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous sommes favorables à son entrée en vigueur dans les plus brefs délais, en particulier par le biais de l'adhésion des États qui y sont expressément visés. Pour le Chili, l'interdiction de la production de matières fissiles constitue une étape fondamentale. Nous préconisons donc le lancement rapide des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour fabriquer des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Nous pourrions même envisager la possibilité d'accepter une négociation par étapes dans le cadre de laquelle on aborderait dans un avenir proche la question d'un mécanisme de vérification.

(M. Martabit, Chili)

En ce qui concerne les garanties de sécurité négatives, le Chili est favorable à la négociation d'un instrument universel par lequel on consacrerait l'engagement pris par les États possédant des armes nucléaires de ne pas attaquer avec ce type d'armes les États qui n'en sont pas dotés. Mon pays ne peut accepter que des États nucléaires de facto qui ne sont pas parties au TNP ne soient pas juridiquement tenus d'accorder des garanties négatives de sécurité aux États qui ne possèdent pas d'armes nucléaires et qui se sont engagés à plusieurs reprises à ne pas en acquérir.

Dans le cadre des mesures de confiance, nous sommes favorables à la communication de rapports grâce auxquels les États favoriseraient la transparence et la surveillance de leurs activités. Dans le même esprit, la contribution des mécanismes régionaux et sous-régionaux est importante pour la sécurité mondiale et des instruments tels que le Traité sur l'Antarctique et les traités de Tlatelolco, Rarontonga, Bangkok et Pelindaba qui portent création de zones exemptes d'armes nucléaires contribuent fortement au désarmement nucléaire. Nous estimons que de tels exemples devraient être suivis au Moyen-Orient et en Asie du Sud.

Le Chili revendique le droit inaliénable à l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire. Il est fondamental que les pays en développement aient l'assurance et la certitude de pouvoir compter sur une coopération scientifique adéquate et un transfert de technologie. Nous sommes conscients que ce droit est mis en cause en raison du danger de détournement vers des programmes clandestins ou du risque que des matières sensibles tombent entre les mains de groupes terroristes. Ceci montre l'importance des mécanismes de vérification et de surveillance. Dans ce contexte, il est important d'insister sur la signature du Protocole additionnel sur l'application des garanties qui renforce les instruments de vérification de l'AIEA. Nous ne pouvons pas non plus passer sous silence la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU que mon pays appuie en qualité de membre non permanent et qui constitue un élément décisif dans la prévention de la prolifération des armes de destruction massive.

Enfin, je tiens à souligner combien il est important d'être sensible à la contribution et à la participation de la société civile qui a été maintenue en marge de presque toutes les négociations et de presque tous les débats en matière de désarmement. Profitons des compétences spécialisées qu'elle peut nous apporter dans notre travail.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeurs du Chili, M. Martabit, pour sa déclaration et son analyse ainsi que pour ses mots aimables adressés au Président et à la présidence. Le prochain orateur sur ma liste est la représentante de la Suède, M^{me} Annika Thunborg.

M^{me} THUNBORG (Suède) (traduit de l'anglais): Ma délégation tient à profiter de l'occasion pour compléter le débat interactif sur le désarmement nucléaire. Permettez-moi tout d'abord de remercier les États dotés d'armes nucléaires qui ont fourni des informations spécifiques et détaillées sur leurs arsenaux nucléaires. Nous attendons avec intérêt le texte de ces déclarations afin de pouvoir les étudier avec plus de soin et nous attendons aussi avec intérêt des informations détaillées similaires provenant d'autres États possédant des armes nucléaires ainsi que des réponses aux questions que nous avons posées mardi.

(M^{me} Thunborg, Suède)

Je voudrais maintenant évoquer certaines mesures qui pourraient être prises dans un proche avenir pour rendre le monde plus sûr grâce à un désarmement nucléaire. Certaines de ces mesures vont fortement dans le sens de ce qui a été dit par d'autres délégations et je tiens, dans ce contexte, à féliciter l'Irlande pour sa proposition très intéressante sur la transparence, proposition à laquelle la Conférence du désarmement pourrait donner suite directement.

Quant aux mesures spécifiques, premièrement, tous les États possédant des armes nucléaires doivent proclamer des moratoires sur la mise au point de nouvelles armes et de nouveaux types d'armes nucléaires.

Deuxièmement, toutes les forces nucléaires devraient être mises hors d'état d'alerte. Comme l'Ambassadeur de mon pays l'a dit mardi, le maintien en état d'alerte immédiate de milliers de têtes nucléaires pouvant être lancées dans un délai de 15 minutes accroît fortement le risque de lancement non autorisé ou accidentel ou de lancement prématuré dans chaque pays, à la suite par exemple de la collecte d'informations erronées.

Troisièmement, il faudrait renforcer le Traité de Moscou par des mesures d'irréversibilité et de vérification et des négociations devraient être engagées sur un nouveau traité qui succéderait à celui-ci de manière à ce que le nombre d'armes nucléaires aux États-Unis et dans la Fédération de Russie, dans un premier temps, se comptent en centaines et non plus en milliers. À cet égard, nous nous félicitons de la déclaration faite aujourd'hui par la Fédération de Russie et sur les plans visant à adopter des limites plus basses, peut-être même beaucoup plus basses, que l'actuel Traité de Moscou. Bien évidemment, nous apprécions ce traité en tant que mesure de confiance et de sécurité parce qu'il vise à mettre hors d'état d'alerte une forte proportion d'armes. Cependant, le fait qu'il n'impose la destruction d'aucune tête nucléaire est un grave problème. Théoriquement, les têtes peuvent être replacées sur de nouveaux missiles et nous aimerions beaucoup recevoir des informations des États-Unis et de la Fédération de Russie sur des plans concrets de destruction, similaires à celui que la Norvège a proposé mardi.

Quatrièmement, nous aimerions que commence un processus conduisant à l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires, biologiques et chimiques au Moyen-Orient. Nous pensons qu'un tel processus doit commencer parallèlement au processus de paix au Moyen-Orient. Comme nous l'avons appris en observant d'autres zones de conflit et de tension dans le monde, les questions relatives aux armes doivent être abordées en même temps qu'un processus politique afin que les processus se renforcent les uns les autres. Je tiens aussi à dire clairement qu'il est illégal, selon la Charte des Nations Unies et le droit international, qu'un État Membre de l'ONU menace d'anéantir un autre État Membre. Il faut mettre fin à de tels discours.

Cinquièmement, nous aimerions beaucoup que des mesures de confiance touchant le désarmement nucléaire soient prises par les États-Unis, la Chine et l'Inde et, peut-être aussi, la Fédération de Russie. À titre d'exemple, les accords bilatéraux pourraient inclure des engagements mutuels comme la signature et la ratification du Traité d'interdiction complète des essais, la proclamation de moratoires unilatéraux sur la production de matières fissiles et la conclusion d'accords pour lancer des négociations concernant un traité sur les matières fissiles et des mesures de non-utilisation en premier des armes nucléaires.

Sixièmement, bien évidemment, il faudrait commencer immédiatement les négociations d'un traité sur les matières fissiles dans le cadre de la Conférence du désarmement en tenant compte des volets non-prolifération et désarmement. Nous aimerions poursuivre le dialogue à la présente partie de la session de 2006 et dans les parties suivantes, avec les États qui possèdent des armes nucléaires, sur les mesures concrètes qu'ils envisagent de prendre à l'échelle nationale, régionale ou internationale pour rendre le monde plus sûr grâce à des mesures de désarmement nucléaire.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): je remercie la représentante de la Suède, M^{me} Annika Thunborg.

Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste pour la séance de cet après-midi. Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Ce n'est apparemment pas le cas.

Je voudrais vous informer que j'ai reçu une lettre de l'Ambassadeur Gordan Markotić, Représentant permanent de la Croatie, qui est actuellement Président de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Selon l'usage, l'Ambassadeur Markotić souhaite prendre la parole à notre séance plénière du 9 mars, à l'occasion du septième anniversaire de l'entrée en vigueur de cet instrument. Si vous êtes d'accord, en consultation avec les coordonnateurs régionaux, j'inviterai l'Ambassadeur Markotić à prendre la parole à cette occasion.

Comme vous le savez, l'Ambassadeur Rapacki, de la Pologne, alors qu'il était Président de la Conférence, avait invité le Secrétaire général de l'ONU à prendre la parole à la séance d'ouverture de notre session de 2006 quand il avait appris que celui-ci venait en Suisse et s'arrêterait brièvement à Genève. Cependant, le Secrétaire général avait alors un emploi du temps très chargé et n'avait pas pu honorer cette invitation. Le Président a reçu du Cabinet du Secrétaire général une réponse encourageante indiquant que le Secrétaire général pourrait faire ultérieurement une déclaration devant la Conférence. Par conséquent, les divers Présidents qui se sont succédé à la session de 2006 sont convenus d'inviter le Secrétaire général à le faire à sa prochaine visite à Genève. Cette initiative a été présentée aux coordonnateurs des groupes lors des consultations présidentielles d'hier et j'adresserai cette invitation au Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan.

Avant de lever cette séance, je voudrais vous faire part de certaines de mes réflexions sur les résultats du débat ciblé que nous avons eu cette semaine sur le désarmement nucléaire. Lors de nos quatre séances, plus de 30 pays ont pris la parole. Ce nombre n'impressionnera peut-être pas ceux qui s'attendaient à beaucoup plus, mais de nombreux États membres ont présenté des suggestions et des idées utiles en plus de leurs positions nationales. Certains États dotés d'armes nucléaires en particulier ont donné des informations utiles sur leurs efforts en matière de désarmement nucléaire et des idées et propositions spécifiques ont été formulées par de nombreux pays pour intensifier encore le désarmement nucléaire. Compte tenu de ces faits nouveaux, nous pourrions précipitamment déclarer qu'il s'agit d'un succès, mais je pense que si nous ne parvenons pas à maintenir cette impulsion pour tirer parti de ces améliorations, nous n'obtiendrons finalement pas beaucoup de résultats.

(Le Président)

Dans le même ordre d'idées, afin de stimuler le débat général sur les points 1 et 2 de l'ordre du jour la semaine prochaine, j'ai tenté de retrouver les éléments qui figuraient le plus fréquemment dans toutes les déclarations – je ne pourrais même pas parler de communs dénominateurs – pour repérer la tendance générale ressortant des arguments qui ont été présentés et proposer une orientation pour progresser. À ce stade, je tiens à préciser que ces éléments représentent mes propres observations, sans préjuger des avis des délégations.

Ceci étant dit, je voudrais inviter les délégations à tenir compte des éléments ci-après pour rendre nos débats de la semaine prochaine plus interactifs et plus productifs: premièrement, le rôle des armes nucléaires dans les politiques en matière de sécurité; deuxièmement, les moyens de renforcer la transparence; troisièmement, le principe d'irréversibilité; quatrièmement, un traité sur les matières fissiles. Je tiens à souligner qu'il ne s'agit pas de points subsidiaires mais juste de directives données à titre indicatif. Par ailleurs, je communiquerai la semaine prochaine aux membres de la Conférence une compilation des diverses idées, suggestions, propositions, etc., présentées par les États membres lors des quatre précédentes séances plénières consacrées aux points 1 et 2 de l'ordre du jour.

Nos travaux sont ainsi terminés pour aujourd'hui. La prochaine séance plénière se tiendra le mardi 7 mars 2006 à 10 heures.

La séance est levée à 16 heures.
